

Nouveaux radars, flashes et traque en pagaille : 2019, année de toutes les pires menaces pour les conducteurs !

Radars "tourelle", radar "double-face", radar "urbain", voitures-radars privatisées : tous ces équipements, développés, testés ou homologués en 2018, vont être mis en service en 2019 partout en France, et vont considérablement accroître la répression sur les conducteurs. Distances de sécurité, petit dépassement de vitesse, stop "glissé", ligne blanche "mordue", téléphone au volant ou absence de ceinture (même à l'arrêt !)... Plus aucune petite erreur n'échappera à ces redoutables robots flasheurs, et 2019 risque fort d'être l'année des pires menaces pour chaque conducteur... Tour d'horizon.



Radars "double-face", homologué en juillet et mis en service fin 2018, 600 installations prévues d'ici 2020

Le radar double-face officiellement homologué courant juillet est doté de deux faces permettant de flasher par devant et par derrière. Il complète la longue liste des systèmes de répression de la vitesse et va notamment flasher aussi les deux-roues, qui ne comprennent qu'une plaque d'immatriculation à l'arrière. Par la prise d'une photo avant et une arrière, ce radar est redoutable à deux égards : d'abord parce qu'il identifie plus précisément les véhicules (principalement les deux-roues), mais surtout parce qu'il limite la contestation et la dénonciation d'un autre conducteur en cas d'infraction. Avec sa photo de face, il est désormais facile d'identifier le visage du conducteur au volant. L'Etat va encore se frotter les mains car le taux de PV non-exploitable (c'est-à-dire le nombre de flashes, jusque-là, non-transformés en PV) va être drastiquement réduit.

Développés par la société Parifex et mis en service fin 2018 sur le territoire national (6 radars de ce type sont déjà installés). Le gouvernement souhaite en implanter 600 d'ici 2020 pour remplacer les radars discriminants qui manquent de fiabilité. Une mauvaise nouvelle de plus...

Radars "tourelle", homologué le 28 septembre et mis en service en 2019 (445

Nouveaux radars, flashes et traque en pagaille : 2019, année de toutes les pires menaces pour les conducteurs !

appareils prévus dans les prochains mois)

Développée par la société Idemia, la Tourelle, du haut de ses 4 mètres et dotée de caméras haute résolution (36 millions de pixels), est capable de contrôler jusqu'à 126 véhicules simultanément, répartis sur 5 voies différentes et cela sur 100 mètres. En plus du nombre gigantesque de véhicules contrôlés, la Tourelle permet de sanctionner une multitude d'infractions : la vitesse, le non-respect des feux rouges et des distances de sécurité, les dépassements non-autorisés, l'usage du téléphone au volant, l'absence de ceinture de sécurité, le franchissement des passages à niveau,... Pour le moment l'homologation ne concerne que le franchissement des passages à niveau, la vitesse et les feux rouges mais une fonction lui permet de savoir si un conducteur a commis un excès de vitesse en tentant de passer un feu tricolore. Pour le reste des infractions, les homologations ne devraient plus tarder. En plus de cela, pour placer l'automobiliste dans un climat d'angoisse permanente, certaines cabines (une sur trois) seront des leurres, ne comportant pas de système de contrôle, le but étant de déplacer l'outil de contrôle d'une cabine à l'autre afin de décupler son potentiel répressif. Enfin, pour rendre la détection du flash impossible, chaque tourelle est équipée d'un film opaque sur ses vitres.

Déjà installés en test à Bordeaux, Marseille, Lyon, Roubaix et Strasbourg, dans les prochains mois, pas moins de 445 de ces armes anti-infractions seront déployés. L'objectif du gouvernement est d'en installer 6 000 d'ici 2020. De quoi rendre les conducteurs paranoïaques, et augmenter leur stress permanent au volant, si ce n'était pas déjà suffisamment le cas...

La voiture-radar privée, déjà opérationnelle en Normandie et bientôt partout en France

Ces véhicules confiés à des opérateurs privés ont commencé à sanctionner depuis le 23 avril 2018, en Normandie. Au nombre de 26, ces voitures-radars "externalisées" et conduites par des employés de la société Mobiom, sillonnent la route, banalisées bien sûr, pour verbaliser le moindre dépassement de vitesse. Ces véhicules-radars, confiés à des sociétés privées, circulent quotidiennement suivant des itinéraires prédéfinis pendant 6 à 8 heures (la durée quotidienne d'utilisation des forces de l'ordre était d'1h30 en moyenne). De ce fait, selon des estimations, le nombre de PV dressés, rien que par les voitures-radars, pourrait passer de 2 à 12 millions par an !

La Bretagne comptera 18 véhicules-radars début 2019, puis les Pays-de-la-Loire, le Centre-Val-de-Loire et l'Auvergne seront concernés au printemps 2019. Le contrôle permanent s'étend donc sur le territoire dès 2019 pour le recouvrir entièrement en 2020 avec 160 nouvelles voitures-radars privées, et ça va faire des dégâts...

Nouveaux radars, flashes et traque en pagaille : 2019, année de toutes les pires menaces pour les conducteurs !

Le radar urbain, en développement, mis en service courant 2019.

Et un de plus ! Et celui-ci, "planqué " dans le mobilier urbain, figure déjà parmi les plus vicieux, même s'il est encore en phase de développement par les sociétés Idemia et Parifex. Il devrait être capable de sanctionner plusieurs types d'infractions, à la manière du radar tourelle. Sa spécificité est qu'il sera incorporé au mobilier urbain (lampadaire, portique,...) et pourra être déplacé très régulièrement. Bizarre : il paraît que les radars devaient être visibles, car ils signalaient des emplacements dangereux ? Le radar urbain, permettra, dans un premier temps, de verbaliser à la fois la vitesse et le non-respect des feux rouges puis dans un deuxième temps, il verbalisera le non-respect des "sas vélo" (espaces avant les feux), des stops, des franchissements de ligne blanche, le téléphone au volant et le non port de la ceinture de sécurité ou du casque. Pour plus de vice, là aussi, de nombreuses cabines "leurres" sont prévues pour tromper les conducteurs et détourner leur attention de la route.

Le budget 2018 des radars automatiques prévoyait l'installation de 85 radars urbains dès cette année, mais ceux-ci devraient être finalement mis en service courant 2019. Pour changer, la France sera encore pionnière en matière d'innovation pour punir les conducteurs de façon sournoise, en camouflant toujours plus les radars dans le mobilier urbain.

Voici que 2018 s'achève, avec un lot jamais vu encore de mesures répressives contre les conducteurs. Et avec toutes les homologations de radars de 2018 et les mises en place prévues pour l'année prochaine, 2019 s'annonce malheureusement comme une nouvelle année où la politique de sécurité routière sera encore une fois uniquement basée sur la répression par les radars, avec des équipements toujours plus performants et vicieux.

Reste à espérer que le conducteur pourra encore porter son attention sur la route plutôt que de surveiller les multiples radars...

La Ligue de Défense des Conducteurs continue son travail de fond pour endiguer ce phénomène, informer les conducteurs des nouvelles menaces sur leur liberté de circuler et les rallier pour faire pression sur les élus afin d'obtenir la fin de ces dérives insupportables et la mise en place d'une politique de sécurité routière juste et efficace. C'est dans cette optique qu'une étude est en voie de finalisation à propos des Radars Mobiles Nouvelle Génération (RMNG) ou "voitures-radars privatisées", pour contrer leur instauration et limiter leur impact sur les conducteurs responsables.